

**ARRÊTÉ N°2024/023**  
**PORTANT PERMISSION DE VOIRIE**  
**ET DE CIRCULATION**

**Le Maire de la Commune d'Ercé-Près-Liffré**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

**Vu** le code de la route,

**Vu** le code de la voirie routière,

**Vu** la demande du 26 mars 2024 de M. BEAURUELLE Théo du SPIE pour des travaux de terrassement de tranchées pour pose de réseau électrique aux lieux-dits « Le Bas Papillon, Papillon, Le Bas Village »

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

**Considérant** l'obligation du demandeur de mettre en place la signalisation réglementaire ;

**ARRETE :**

**Article 1**

Le bénéficiaire est autorisé à empiéter sur le domaine public pour des travaux situés « Le Bas Papillon, Papillon, Le Bas Village » à partir du 08 avril 2024 (pour une durée de 90 jours).

**Article 2**

à partir du 08 avril 2024 (pour une durée de 90 jours), la circulation sera interdite (sauf pour les riverains, Valcobreizh et les cars scolaires).

Une déviation sera mise en place (voir plan ci-joint).

En allant de St Aubin d'Aubigné vers « Papillon », déviation vers « Les Landelles » puis la D92 vers Liffré

En allant de Liffré vers « Papillon », déviation vers « la Lande Ragot » puis la D92

**Article 3**

Le permissionnaire a la charge de la signalisation dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter.

**Article 4**

Aussitôt après la fin de son occupation de la voirie publique, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, dépôts de matériaux, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

**Article 5**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise au SDIS de Liffré et au Commandant de Gendarmerie de Liffré.

Fait à Ercé-près-Liffre,

Le 05 avril 2024

Le Maire,

Bertrand Chevestrier

